



Information «Plan Canicule»

Les mairies et le CCAS jouent un rôle essentiel dans le cadre du «Plan Canicule».

Notamment pour la mise en place d'un registre communal recensant les personnes isolées les plus vulnérables et fragilisées (personnes âgées, handicapées) qui sont domiciliées sur la commune de DRAP.

En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence «Canicule», un contact sera mis en place avec les personnes inscrites sur ce registre afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

*La personne ou son représentant, doit se faire inscrire soit par écrit (formulaire ci-dessous) ou sur appel téléphonique **au C.C.A.S Téléphone : 04 97 00 06 31 ou à la Mairie : 04 97 00 06 30.***

Quelques recommandations :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...);
- Evitez les efforts physiques ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- Consultez régulièrement le site de **Météo-France** pour vous informer ou par téléphone : **08 99 71 02 06 (tarification majorée)**.
- En cas d'urgence, composez les numéros suivants : SAMU : 15 / POMPIERS : 18 (d'un téléphone fixe) et 112 (d'un téléphone portable)

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| Nom – prénom : | Téléphone : |
| Adresse : | Date de naissance : |
| Nom de la personne à contacter : | Tél. : |
| Médecin traitant : | Tél. : |
| Traitement : | |
| Handicap ou pathologies : | |